

Service émetteur : Plateforme de veille sanitaire

Affaire suivie par : Yvette ADELAIDE

Courriel

Yvette.adelaide@sante.gouv.fr

Tél. : 05 96 39 42 54

Fax : 05 96 39 44 26

NOTE RELATIVE A L'HYGIENE ET A L'ENTRETIEN DES LOCAUX EN CAS DE SUSPICION DE GALE

1. Rappel sur les mesures d'hygiène standard

Quel que soit le type de collectivité concernée par la survenue d'un ou plusieurs cas de gale, des mesures prophylactiques de base doivent être mises en place immédiatement.

Il s'agit notamment de renforcer les mesures d'hygiène standards :

- lavage des mains avec de l'eau et du savon, hygiène des ongles ;
- séchage des mains avec des serviettes en papier jetable.

Les contacts à risques doivent être limités dans la mesure du possible, notamment dans les crèches et écoles maternelles où les échanges de vêtements, de doudous, de lieux de couchage, etc. peuvent être observés.

Il est nécessaire, en cas de diagnostic, d'isoler les cas :

- éviction scolaire d'une durée de 3 jours après la prise du traitement
- arrêt maladie.

Une personne est considérée comme non contagieuse dès qu'elle a suivi un traitement thérapeutique et que le linge et l'environnement ont été pris en charge de manière adéquate.

LE CERTIFICAT DE NON CONTAGION N'EST PAS OBLIGATOIRE AU RETOUR DE L'EVICION.

2. Le mobilier et l'environnement

Les lieux de vie, salle de classe, couloirs, etc. doivent être nettoyés de façon habituelle avec les détergents classiques. Il n'y a pas de risque de contamination par la vaisselle, les couverts, les stylos, les cahiers, etc.

Tous les éléments du mobilier constitués de matériaux absorbants, **matelas, canapés, chaises ou fauteuils recouverts de tissus** sont susceptibles d'être contaminés s'ils ont été en contact avec des sujets malades. Ils doivent être traités avec **un produit insecticide efficace contre les acariens** (Baygon*, Raid*, Kapo* spécial Acariens) ou APar* (vendu en pharmacie).

Dans les crèches, écoles maternelles, il convient de pulvériser les matelas, fauteuils, oreillers, coussins, jouets en peluche, avec un acaricide 1 fois par jour, pendant 2 à 3 jours consécutifs, principalement le soir après la sortie des classes et aérer les salles le matin avant l'arrivée des élèves.

Lors de ces manipulations, le port de masque, de gants et de blouse peut être recommandé.

Après la pulvérisation de l'acaricide, un nettoyage complet des locaux et du mobilier doit être réalisé. La literie traitée ne devra pas être utilisée dans les 12 heures suivant l'application du produit.

Il n'est pas recommandé de procéder à une désinfection massive de l'environnement avec des produits acaricides qui peuvent entraîner des phénomènes irritatifs chez les jeunes enfants et les personnes présentant des maladies respiratoires chroniques(asthmatiques) – avis du CSHPF- 27 juin 2003.

LA FERMETURE D'ECOLE NE DOIT PAS ETRE SYSTEMATIQUE.

3. Les vêtements

Faire bouillir (60° à 95°) à la machine à laver, tout le linge qui peut le supporter (draps, serviettes, vêtements en coton), puis repasser au fer très chaud en insistant bien sur les coutures.

NB: Bien faire sécher le linge avant le repassage

Pour le linge qui ne peut pas bouillir (draps et vêtements imprimés ou dans des textiles délicats) :

- Pulvériser abondamment, fenêtre ouverte, chaque vêtement avec un produit acaricide (Baygon*, Raid*, Kapo* ou A-par*).
- Mettre les vêtements dans des grands sacs plastiques (sacs poubelles).
- Fermer de façon étanche et laisser agir 2 jours
- Puis laver comme d'habitude

Les chaussures et chapeaux doivent être traités de la même façon.